

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

23 – 44 - TARIFS MASTERCLASS MUSICALE

Rapport présenté par Madame DE MORO, maire-adjoint :

Dans le cadre des 100 ans de l'Harmonie d'Orthez, le Pôle culture (Musicales, Médiathèque) participe à certaines actions, notamment l'organisation d'une Masterclass à l'école de musique « Les Musicales » le mercredi 10 mai 2023.

Ce stage s'adresse aux élèves des classes de cuivres (cor, trompette, trombone, euphonium, tuba) et a pour but de réunir des musiciens, venus d'horizons différents autour de la musique d'ensemble (3 ans de pratique minimum).

Il convient de déterminer les tarifs par participant :

- Gratuité pour les élèves de l'école de musique d'Orthez,
- 10 € pour les élèves des écoles de musique et conservatoires des Pyrénées Atlantiques,
- 20 € pour les élèves des écoles de musique et conservatoires hors Pyrénées Atlantiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipale, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs proposés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le